

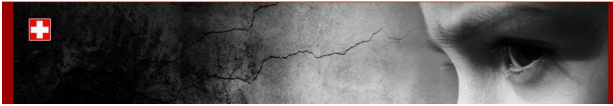
Procès-verbal abrégé

Date: 22 novembre 2013
Destinataires: Membres de la Table ronde, y compris leurs remplaçants et les autres participants conformément à la liste ci-après
Référence / N° du dossier: COO.2180.109.7.112246 / 922/2013/01085

Procès-verbal de la 2^e Table ronde du 25 octobre 2013

Présidence:	Luzius Mader	Office fédéral de la justice Délégué aux victimes de mesures de coercition aux fins d'assistance (MCA)
Participants avec droit de vote:	Mirjam Aebischer	Integras Association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée
	Olivier Baud	Fondation officielle de la Jeunesse
	Ursula Biondi	Représentante des personnes placées par décision administrative
	Wolfgang Bürgstein	Conférence des évêques suisses
	Daniel Cevey	Victime
	Jean-Louis Claude	Victime
	Kurt Gradolf	Représentant des stérilisés de force
	Margrith Hanselmann	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS
	Simon Hofstetter	Fédération des Eglises protestantes de Suisse FEPS
	Lisa Hilafu	Représentante des personnes adoptées de force
	Thomas Huonker	Représentant des personnes placées
	Andreas Jost	Victime
	Hansueli Mösle	CURAVIVA Association des homes et institutions sociales suisses
	Claudia Scheidegger	Victime
	Fritz Schober	Union suisse des paysans USP

	René Schüpbach	Victime
	Uschi Waser	Représentante des Yéniches
	Diana Wider	Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes COPMA
	Maria-Luisa Zürcher	Association des communes suisses <i>(présente uniquement le matin)</i>
	Walter Zwahlen	Représentant des enfants placés de force
Participants sans droit de vote:	Elsbeth Aeschlimann	Centre de consultation pour l'aide aux victimes Zurich
	Pierre Avanzino	Représentant des historiens
	Beat Gnädinger	Conférence des directeurs d'archives suisses CDA
	Elisabeth Keller	Commission fédérale pour les questions féminines
	Martin Lengwiler	Représentant des historiens
	Chris Pöschmann	Représentant remplaçant des personnes placées par décision administrative
	Ursula Schneider Schüttel	Groupe parlementaire pour les victimes de MCA <i>(présente uniquement le matin)</i>
	Loretta Seglias	Représentante des historiens
	Annegret Wigger	Représentante des sciences sociales
Invités:	Reto Brand	Office fédéral de la justice
	Folco Galli	Office fédéral de la justice
	Janine Mauerhofer	Assistante du délégué aux victimes de MCA
	Marco Ronzani	Coach du Forum des victimes
	Hansruedi Stadler	Ancien délégué aux victimes de MCA
Procès-verbal:	Rahel Müller	Office fédéral de la justice
Excusés:	Jacqueline Fehr	Groupe parlementaire pour les victimes de MCA
	Damian Keller	Union suisse des paysans USP
	David Oberholzer	CURAVIVA Association des homes et institutions sociales suisses
	Sybille Oetliker	Union des villes suisses



1 Début de la séance: 10h

2 **1. Passage de témoin entre Hansruedi Stadler et Luzius Mader**

3 M. Stadler fait un état des travaux. Au vu de la phase intensive à venir et des éventuels
4 travaux législatifs qu'elle comprendra, il souligne le caractère indispensable d'un soutien
5 accru de l'administration. Etant insuffisamment disponible pour l'ampleur de la tâche, il
6 transmet celle-ci au directeur suppléant de l'Office fédéral de la justice, M. Luzius Mader,
7 d'entente avec Mme la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga.

8 La Table ronde remercie M. Stadler pour le travail immense qu'il a fourni au cours des mois
9 écoulés. M. Mader rappelle que l'engagement de M. Stadler a posé les bases des travaux à
10 venir. Mme Sommaruga remercie également M. Stadler pour ses précieux services.

11 **2. Approbation du procès-verbal de la 1^e Table ronde**

12 Décision: Le procès-verbal est approuvé (avec le complément de Mme Biondi).

13 **3. Modification de la composition de la Table ronde**

Daniel Cevey	Victime	<i>Avec droit de vote</i>
Sibylle Oetliker / Maria Luisa Zürcher-Berther	Union des villes suisses / Association des communes suisses	<i>Nouveau: chacune une voix</i>
Diana Wider	COPMA	<i>Nouveau: avec droit de vote</i>
Marco Ronzani	Coach du Forum des victimes	<i>Sans droit de vote</i>
<i>Pro memoria:</i> Jacqueline Fehr / Ursula Schneider Schüttel	Groupe parlementaire pour les victimes de MCA	<i>Sans droit de vote</i>

14 On parvient ainsi à une parité entre les représentants des victimes et les représentants des
15 autorités et des institutions qui ont le droit de vote.

16 Ce tableau sera mis en ligne.

17 **4. Fonctionnement de la Table ronde**

18 Le président informe sur les jalons des travaux à venir et rappelle que Mme Sommaruga a
19 demandé à ce que des propositions soient mises au point d'ici l'été 2015. Il indique que Mme
20 Sommaruga, M. Stadler et lui-même sont parvenus à la conclusion qu'il fallait accélérer les
21 travaux, l'objectif étant d'approuver les recommandations de la Table ronde d'ici l'été 2014.
22 Trois réunions au moins devront avoir lieu au premier semestre 2014. Les participants sont
23 majoritairement favorables à ce rythme.

1 Décision: La 3^e Table ronde aura lieu dans la première quinzaine de 2014. Il y aura ensuite
2 une réunion tous les deux mois.

3 **4.1 Question de la publication des procès-verbaux**

4 Décision: A l'issue de chaque séance, on établira deux procès-verbaux: l'un, sous forme
5 abrégée, sera rendu public, l'autre, plus détaillé, demeurera confidentiel. Le procès-verbal
6 confidentiel pourra être distribué aux organisations et autorités représentées à la Table
7 ronde pour la préparation des séances et aux fins d'information.

8 **4.2 Questions de Mme Aebischer concernant l'établissement du procès-verbal, le 9 traitement des propositions, les décisions de la Table ronde et l'approbation des 10 procès-verbaux**

11 Décision: On ne procédera au vote que si les avis sont divergents. Chaque membre pourra
12 de surcroît demander un vote en déposant une motion d'ordre.

13 **4.3 Information concernant la création du Forum des victimes**

14 Le président fournit des informations sur le tout nouveau Forum des victimes (FV).

15 Il souligne que l'OFJ met à la disposition du forum des *locaux* et des moyens auxiliaires,
16 mais qu'aucun représentant de l'administration n'y prendra part. Les victimes peuvent faire
17 des propositions à l'administration concernant le *lieu* où elles souhaitent organiser le FV.

18 *M. Ronzani* soutient les travaux du forum. Le président précise qu'il s'agit d'un coach et non
19 d'un interlocuteur chargé des *consultations juridiques*. Celles-ci relèvent des points de
20 contact. Il est également possible de mettre des questions juridiques spécifiques à l'ordre du
21 jour de la Table ronde et d'attribuer à l'administration le mandat de les traiter.

22 Si les personnes concernées le désirent, l'administration peut prévoir un service
23 d'*interprétation* pour le prochain forum.

24 *Composition du forum*: Les victimes n'ont aucune obligation de prendre part au forum et
25 peuvent faire part de leurs propositions directement à la Table ronde, sans discussion
26 préalable au sein du forum. Celui-ci est destiné aux victimes et non aux représentants des
27 églises ou des autorités. Les invitations sont adressées aux victimes qui participent à la
28 Table ronde et à leurs remplaçants, qui peuvent décider d'inviter des personnes
29 supplémentaires. La Table ronde, unanime, estime qu'il faut veiller à ce que le nombre de
30 participants au FV n'excède pas un maximum de 40 à 50 participants. Priorité doit être
31 donnée aux représentants des victimes à la Table ronde et à leurs remplaçants. Pour le
32 reste, il faut procéder selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

33 **4.4 Communication au sein de la Table ronde et comportement à l'égard des médias**

34 Le président promet d'améliorer la communication au sein de la Table ronde.

35

1 **5. Prestations financières: présentation et discussion de différentes solutions**

2 M. Brand fournit quelques indications sur le document de travail "prestations financières",
3 bien accueilli par les participants à la Table ronde. On discute ensuite des propositions
4 envoyées par certains d'entre eux et des modèles envisagés.

5 Le président suggère deux axes de discussion: d'une part sur les modèles A à D
6 (dédommagement, réparation morale, solidarité, cas de rigueur), qui requièrent tous une
7 base légale, d'autre part sur l'aide immédiate possible sans création préalable de base
8 légale. Les modèles sont combinables avec l'aide immédiate. Le président souligne la
9 nécessité de prendre des mesures d'accompagnement (p. ex. impôts ou mesures d'aide
10 sociale).

11 Après une discussion générale, les participants à la Table ronde s'entendent sur la
12 procédure à suivre.

13 Décision: L'aide immédiate sera concrétisée en vue de la 3^e séance de la Table ronde. Cette
14 dernière se prononcera sur un document qui énoncera les critères de l'aide immédiate et qui
15 clarifiera les aspects organisationnels. D'ici là, les financeurs de l'aide immédiate devront
16 également avoir donné leur accord. La Table ronde donne la préférence aux modèles C et D,
17 qui devront être concrétisés d'ici la prochaine séance (quinze voix en faveur de la restriction
18 à deux modèles, cinq pour la concrétisation de tous les modèles, abstention du président).
19 Un comité de la Table ronde se chargera de concrétiser ces modèles et de concevoir les
20 modalités de l'aide immédiate.

21 La Table ronde charge l'administration de vérifier si les autorités peuvent renoncer à
22 l'exception de prescription. Dans ce cas, on pourrait envisager des prestations financières
23 selon les modèles A et B sans qu'il y ait besoin de base légale.

24 A ce point de l'ordre du jour, le président annonce que des négociations sont en cours avec
25 La Poste pour sortir un timbre commémoratif en 2016.

26 Décision: Le comité se compose comme suit: l'ensemble des victimes représentées à la
27 Table ronde, deux à trois représentants des autorités (coordination assurée par Mme
28 Hanselmann), un représentant des équipes scientifiques. Les noms des représentants
29 nommés devraient être communiqués dans les prochains jours. L'administration se chargera
30 des travaux de secrétariat. Dès que les critères de l'aide immédiate auront été établis, on
31 vérifiera s'il faut réduire le nombre de représentants des victimes.

32 **6. Points de contact cantonaux: information concernant leur création et leurs**
33 **activités**

34 La CDAS prend note des choses à améliorer et des retours positifs sur le travail des points
35 de contact. Elle transmettra à qui de droit.

36 Mme Aeschlimann informe les participants sur une rencontre des points de contact
37 cantonaux qui a eu lieu le 16 septembre 2013. Elle indique que le point de contact du canton
38 de Zurich fait une remarque dans le dossier de la victime si celle-ci souhaite qu'on vérifie si
39 elle peut obtenir des prestations financières. Mme Aeschlimann est priée lors de la prochaine
40 rencontre des points de contact de demander à tous d'adopter la même pratique.

41 Mme Aeschlimann ajoute que la gestion des dossiers des victimes est soumise à l'obligation
42 de garder le secret.

43 **7. Eclairage historique: présentation d'éventuelles solutions**

44 M. Lengwiler donne des explications sur le contenu du document de travail. La discussion
45 est reportée à la 3^e séance de la Table ronde.

46

1 **8. Archives et accès au dossier**

2 M. Gnädinger explicite les recommandations de la Conférence des directeurs d'Archives
3 suisses aux victimes et aux autorités. Il souligne en particulier que les victimes peuvent faire
4 mentionner dans leur dossier qu'elles contestent la présentation des faits (et peuvent
5 éventuellement y faire inscrire leur propre présentation des faits).

6 Décision: Les participants à la Table ronde pourront faire part à l'administration dans les
7 prochains jours de leurs propositions concernant la forme et le fond des recommandations.
8 L'administration finalisera celles-ci, les enverra aux cantons et les publiera sur Internet.

9 Concernant la consultation des dossiers des personnes adoptées de force, Mme Hilafu
10 donne des indications pour les cas soumis à l'ancien droit. L'administration est chargée de
11 vérifier si le secret de l'adoption s'applique aux adoptions prononcées sous le régime de
12 l'ancien droit.

13 **9. Autres mandats de la Table ronde**

14 **9.1 Bases légales**

15 Le président présente l'état des clarifications qu'effectue l'administration fédérale en
16 collaboration avec les cantons et des difficultés rencontrées. Il émet des doutes sur le fait
17 qu'une compilation des bases légales appliquées au fil des décennies soit réellement utile
18 pour l'éclairage général des faits et pour les discussions sur les prestations financières. On
19 essaiera toutefois de faire ce travail dans au moins quelques cantons.

20 **9.2 Avis de droit de l'ISDC**

21 L'ISDC a fourni un rapport intermédiaire. D'autres résultats seront vraisemblablement
22 présentés lors de la prochaine séance.

23 **10. Propositions divers**

24 La Table ronde discute d'autres propositions et suggestions, mais ne prend pas de
25 décisions.

26 **11. Rythme des séances (proposition FV), planification des prochains travaux et**
27 **programme de travail 2014 (proposition FV)**

28 La 3^e séance aura lieu le 29 janvier 2014 dans la Maison des cantons.

29 Le président fera un doodle pour les autres dates de séances.

30 **12. Communiqué de presse**

31 M. Galli présente le communiqué de presse qui sera publié à l'issue de la séance.

32 **13. Divers**

33 Mme Aebischer fait part des souhaits de l'association enfances volées. Le président propose
34 de prendre contact avec l'association et de vérifier s'il est possible d'agender ce point lors de
35 la 3^e séance.

36 Fin de la séance: 16h50